

frappait l'épaule de l'écyer; et alors la patrie comptait un héros de plus, la religion, un nouveau défenseur, et les infortunés, un nouveau père. C'était un Duguesclin, n'ayant d'autre secours que son courage, et remettant sur le trône un roi injustement banni par ses sujets. C'était un Bayard, combattant seul contre deux cents chevaliers espagnols, au pont de Garillan, et quelques années plus tard, mourant en héros et en saint aux plaines de Pavie.

Voilà quel était à-peu-près le cérémonial usité pour la réception des chevaliers durant la paix, mais les travaux de la guerre ne permettaient pas de faire toutes ces cérémonies. Le prince voulait-il récompenser le mérite d'un brave gentilhomme, il le frappait trois fois du plat de son épée, en disant : *Au nom du père, et du fils, et du St. Esprit, et de Mgr. St. George, ou de Mgr. St. Michel, je te fais chevalier*; et à peine cette cérémonie était-elle achevée qu'on voyait le poursuivant, devenu pour ainsi dire un être surnaturel, courir au plus fort de la mêlée pour gagner ses éperons, bravant le fer et la flamme, et ne croyant pouvoir payer trop cher de sa vie le bienfait qu'il venait de recevoir de son maître.

Le chevalier ne restait jamais oisif. Si son roi ne requérait pas ses services, c'était au milieu des tournois qu'il faisait briller sa valeur et son adresse; ou bien encore, on le voyait, chevauchant par monts et par vaux, parcourir les campagnes et les provinces, pour soulager les malheureux, et prendre la cause de l'infortuné. Quelquefois une troupe de ces braves, sans autre équipage que le strict nécessaire pour la conservation de leur personne, et ne vivant que du fruit de leur chasse. Ils faisaient rôti sur des pierres plates les chevreaux, fruits de leurs travaux et de leurs courses, et une douce gaieté, accompagnée d'une noble franchise, faisaient tous les assaisonnements de leur repas.

Telles étaient en peu de mots les principales occupations de ces chevaliers, l'honneur et la gloire de leur patrie, et dont les défaites mêmes se sont converties en époques de gloire. Rien n'était plus grand que leur courage durant la guerre; mais sitôt le combat fini, le vaincu était traité sur le même pied que le vainqueur. "Le chevalier, dit un auteur, n'était plus un Français, un Anglais, un Espagnol, c'était un chevalier." Très souvent on le laissait partir sur sa simple parole, pour aller chercher lui-même chez ses amis de quoi payer sa rançon, et au jour fixé, il ne manquait jamais d'être rendu à son poste.

Cette noble institution s'est éteinte graduellement par l'abus qu'on en a fait et surtout par le changement de nos mœurs; et en vérité je crois qu'elle ne pourrait être qu'inutile dans un siècle comme le nôtre où le despotisme ne paraît pas fort à craindre. Les noms des divers ordres subsistent encore cependant dans les différents pays, et le noble Lord Wellington lui-même ne regarde peut être pas comme ses moindres titres d'appartenir à la première classe de toutes les chevaleries qui existent actuellement en Europe.

PHILAPIDE.

L'ABEILLE.

"Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 22 Mai 1851.

DES POSTES.

(Suite et fin).

La taxe est fixée à un peu plus de deux sols par demi-once, jusqu'à un poids de seize onces. Toutes les lettres doivent être affranchies au bureau de départ ou bien payer double taxe au bureau de distribution; pour diminuer et simplifier le travail des bureaux de postes on a introduit l'usage d'un papier timbré que l'on colle sur les lettres et qui indique ce qu'elle paie. Les prévisions de M. Rowland-Hill sont réalisées et le revenu des postes après avoir subit pendant dix ans, un déficit considérable, a augmenté en 1850, de plusieurs milliers de louis sterling. Ce qui n'étonnera pas quand on songera, que le port d'une lettre de Londres à Édinbourg, distance de plus de 133 lieues, ne coûte réellement que la 15^{me} partie d'un sou.

L'exemple donné par l'Angleterre a eu de l'écho. Tous les états chrétiens de l'Europe ont réduit considérablement le taux des lettres: en Russie où il est le plus élevé, il est fixé à neuf sous, en Espagne, à cinq sous et demi, dans les États sardes, à sept sous, en Prusse, à un peu plus de cinq sous, en Autriche, à un peu moins.

Les États-Unis sont peut-être le seul pays où les postes sont une charge onéreuse pour le gouvernement: ce que l'on peut attribuer aux dépenses qu'il est obligé de faire pour établir des bureaux de poste dans des endroits très peu habités de l'immense territoire de l'union; à celles que nécessite le transport expéditif des malles par suite de l'établissement des communications à la vapeur sur tous les points du territoire, (en 1842 le transport coûtait 20 piastres par mille); enfin, ce que l'on peut attribuer enfin à la fraude organisée en grand pied le gouvernement a été forcé d'autoriser aux conditions les moins désavantageuses possible et qui lui soufle chaque année

plus du tiers des lettres qui circulent entre New-York et Boston.

On a adopté aux États-Unis depuis 1843, une espèce de système mixte dans lequel la taxe est proportionnelle et au poids des lettres et à la distance.

La taxe change à la limite de trois zones qui sont censées s'étendre autour de chaque bureau de postes. Dans la première zone, une lettre simple paie un peu plus de deux sous dans la seconde comprend une distance de 160 lieues, 6 sous, au delà douze sous.

En Canada, jusqu'ici, la taxe était proportionnelle au poids des lettres et à la distance. La taxe proportionnellement à la distance était déterminée par des zones, circulant autour de chaque bureau de poste, de 30 lieues chacune excepte la première, qui était la distance même de chaque bureau particulier au chef-lieu de poste. Une lettre pesant moins d'une demi-once, et ne sortant pas des limites de la première zone payait neuf sous, celle qui ne sortait pas des limites de la seconde payait 18 sous, des limites de la troisième 71 et ainsi de suite en continuant sur cette base. Des taxes particulières étaient fixées pour les lettres suivant des chemins détournés pour se rendre à leur destination.

Une lettre pesant plus d'une demi-once payait 18 sous, plus d'une once, 27 sous et ainsi de suite. Ce système, que nous qualifions de *barbare* n'étant le respect dû aux défunts, a été remplacé par le système modifié de M. Rowland-Hill. Six sous est la taxe invariable d'une lettre simple, pour une distance quelconque; cette taxe pour les lettres pesant plus d'une demi-once croît dans le même rapport et eu égard à la même augmentation du poids que sous l'ancien système. On a adopté l'usage d'un papier timbré particulier à la province.

Les résultats de l'adoption du nouveau système ont été des plus heureux et ne se sont pas fait longtemps attendre. Dès le mois de Mars quoique la réduction de la taxe n'ait eu lieu qu'au commencement d'Avril, le propriétaire des diligences auquel avait été affirmé sous l'ancien système le transport des malles, a demandé au gouvernement de résilier son contrat à cause du surcroît considérable de frais qu'exigeait le service des postes par suite de l'accroissement prodigieux du nombre des lettres et surtout des papiers-nouvelles qu'il avait à transporter.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Mardi, à 3 heures P.M., Son Excellence le gouverneur-général a ouvert la quatrième session du troisième parlement provincial.

S. E. félicite les chambres sur la prospérité générale du pays. La moisson a été abondante; le revenu des douanes et des canaux a augmenté et les effets de la province sont à haut prix.

Elle recommande à la considération des membres certaines dispositions de l'acte d'émigration.

Il sera présenté une mesure tendant à réduire certaines charges pourvues par la liste civile de 1846.